

5.2 Perte d'autonomie

À u 1^{er} janvier 2020, 13,7 millions de personnes résidant en France ont 65 ans ou plus, soit 20 % de la population. Cette proportion a progressé de quatre points en 20 ans et place la France au niveau de la moyenne de l'Union européenne. 57 % des seniors sont des femmes et, du fait de leur plus grande longévité, leur part croît avec l'âge : elles représentent 53 % des personnes âgées de 65 ans, 62 % de celles de 85 ans et 77 % de celles de 95 ans.

La vie à domicile demeure le mode de vie majoritaire des seniors (96 % des hommes et 93 % des femmes en 2017), y compris parmi les nonagénaires (*figure 1*). Toutefois, des changements accompagnent l'avancée en âge, avec des différences importantes entre femmes et hommes. Les femmes, davantage touchées par le veuvage, vivent d'autant plus souvent seules qu'elles sont plus âgées : 28 % à 65 ans, 39 % à 75 ans et 55 % à 85 ans. Aux mêmes âges, cette part ne varie que de 19 % à 25 % pour les hommes, leur mode de vie majoritaire restant la vie en couple (75 % à 65 ans et à 75 ans, 64 % à 85 ans). Les hommes sont aussi deux fois moins souvent que les femmes amenés à vivre en ménage avec leurs enfants ou des proches autres que leur conjoint. L'hébergement en institution, plus fréquent pour les femmes, concerne une minorité de seniors à tous les âges (sauf à partir de 100 ans). Il progresse rapidement avec l'âge à partir de 80 ans : à 95 ans, 42 % des femmes et 27 % des hommes vivent en institution, contre respectivement 5 % et 4 % à 80 ans. L'âge à l'entrée en institution est en moyenne de 85 ans et 2 mois en 2015.

Définitions

Le **groupe iso-ressources** (GIR) est un indicateur du degré de dépendance, allant de 1 (très dépendant) à 6 (autonome) et résultant de l'évaluation par un professionnel (médecin, infirmier ou travailleur social). Est considérée comme **personne âgée dépendante** toute personne de 60 ans ou plus classée dans les GIR 1 à 4, ainsi reconnue comme ayant « besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (loi du 20 juillet 2001 relative à l'autonomie). À ce titre, elle se voit accorder le droit à l'**allocation personnalisée à l'autonomie** (APA), qui couvre une partie du coût d'une aide humaine pour les activités de la vie courante.

Pour en savoir plus

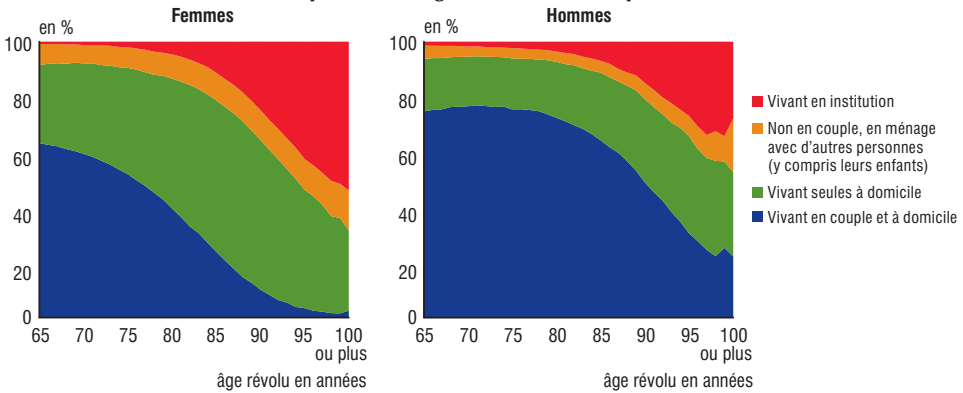
- *L'aide et l'action sociales en France*, coll. « Panoramas de la Drees – Social », édition 2020.
- « De 2,8 millions de seniors en 1870 à 21,9 millions en 2070 ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- « La durée de perception de l'allocation personnalisée d'autonomie : des profils de bénéficiaires très différents », *Les Dossiers de la Drees* n° 29, octobre 2018.
- « Les personnes âgées dépendantes vivant à domicile en 2015. Premiers résultats de l'enquête CARE "ménages" », *Études et Résultats* n° 1029, Drees, septembre 2017.

L'avancée en âge augmente le risque de perte d'autonomie. Celle-ci découle naturellement d'une dégradation de l'état de santé des personnes, mais dépend également de leur environnement – aménagement du logement par exemple – pour faire face aux limitations fonctionnelles et aux restrictions d'activité qu'elles subissent. Le niveau d'autonomie peut être mesuré à l'aide de différents indicateurs, dont le **groupe iso-ressources** (GIR), qui détermine le droit à l'**allocation personnalisée d'autonomie** (APA) et permet de définir les **personnes âgées dépendantes**.

Sous l'effet du vieillissement de la population, la proportion de personnes dépendantes tend à augmenter dans le temps, mais les seniors sont dans l'ensemble autonomes jusqu'à un âge avancé. La part des bénéficiaires de l'APA augmente fortement à partir de 75 ans : de 3 % entre 70 et 74 ans fin 2018, elle passe à 6 % pour les 75 à 79 ans, 13 % pour les 80 à 84 ans, 26 % pour les 85 à 89 ans, 45 % pour les 90 à 94 ans et 68 % pour les 95 ans ou plus. Aux âges avancés, les femmes sont beaucoup plus fréquemment dans des situations de dépendance reconnues que les hommes, puisque 15 % d'entre elles perçoivent l'APA entre 80 et 84 ans, 29 % entre 85 et 89 ans et 54 % après 90 ans, contre respectivement 10 %, 20 % et 42 % de leurs homologues masculins (*figure 2*).

À tous les âges, les bénéficiaires de l'APA sont plus souvent en institution qu'à domicile. De plus, six résidents en établissement sur dix sont fortement dépendants (GIR 1 et 2) (*figure 3*). *A contrario*, la dépendance forte concerne moins d'une personne dépendante sur cinq vivant à domicile. ■

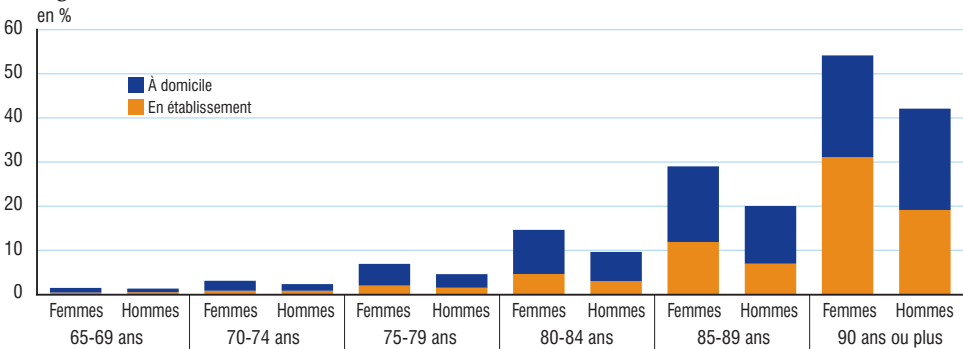
1. Mode de cohabitation des personnes âgées de 65 ans ou plus en 2017



Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

Source : Insee, recensement de la population 2017 (exploitation complémentaire).

2. Part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) selon le sexe, l'âge et le lieu de résidence au 31 décembre 2018



Lecture : au 31 décembre 2018, parmi les femmes âgées de 90 ans ou plus, 31,1 % bénéficient de l'APA et vivent en établissement et 23,1 % bénéficient de l'APA et vivent à leur domicile. Au total, 54,2 % des femmes âgées de 90 ans ou plus bénéficient de l'APA.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

Sources : Drees, enquête Aide sociale ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2019 (arrêtées fin 2019).

3. Répartition par GIR des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile et en établissement au 31 décembre 2018

					en %
	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Ensemble
En établissement					
65-69 ans	12,9	39,6	18,4	29,2	100,0
70-74 ans	14,1	42,6	18,6	24,8	100,0
75-79 ans	14,8	45,7	17,0	22,4	100,0
80-84 ans	15,2	45,5	16,9	22,4	100,0
85-89 ans	15,4	43,4	17,6	23,5	100,0
90-94 ans	14,6	42,8	18,3	24,3	100,0
95 ans ou plus	17,1	42,2	17,8	23,0	100,0
À domicile					
65-69 ans	1,4	13,9	18,2	66,5	100,0
70-74 ans	2,0	15,8	19,1	63,1	100,0
75-79 ans	2,3	16,6	19,8	61,3	100,0
80-84 ans	2,3	16,1	20,7	60,9	100,0
85-89 ans	2,3	16,5	22,7	58,5	100,0
90-94 ans	2,8	18,8	25,7	52,7	100,0
95 ans ou plus	4,3	25,3	28,2	42,1	100,0

GIR : groupe iso-ressources.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

Source : Drees, enquête Aide sociale.